



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Déposé au Greffe du

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE
division de Verviers

04 JUL. 2016

Le Greffier

Greffe



16098435

ide

N° d'entreprise : 477.758.751

Dénomination

(en entier) : KS RESEARCH

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : 4651.Herve (Battice), Cour Lemaire, 16.

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire associé de la SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège social à Herstal, en date du 28 juin 2016, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KS RESEARCH", ayant son siège social à 4651 HERVE (Battice), Cour Lemaire, 16.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE L'EXERCICE SOCIAL

1- L'assemblée décide de modifier l'article 34 des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte suivant :

« L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre. »

A titre transitoire, l'assemblée décide de prolonger jusqu'au trente et un décembre deux mille seize l'exercice social commencé le premier juillet deux mille quinze.

2- L'assemblée décide de modifier l'article 24 des statuts par le remplacement à l'alinéa 1er des termes « le troisième jeudi d'octobre à quinze heures » par les termes « le quatrième mardi de mai à quinze heures ».

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

JM GAUTHY, notaire associé
de la SPRL GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés
Rue Hoyoux, 87
4040 HERSTAL

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :

- expédition de l'assemblée comportant une procuration.
- la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).